
ÉDITORIAL

Parfaire nos communications et favoriser le développement professionnel

CE QUE LES MEMBRES EN PENSENT

La réélection de Bourque était prévisible, mais sa gestion restera une boîte à surprise

ACTUALITÉ MUNICIPALE

Encore du pétage de bretelles d'autoroute

DES NOUVELLES DE LA CUM

Signature d'une convention 1995-2000 à la CUM

DOSSIER

Sondage sur l'information syndicale Les membres sont

Parfaire nos communications et favoriser le développement professionnel

par Michel Vézina
président

La consultation sur les communications internes du syndicat est arrivée à point nommé. Les conventions collectives de la Ville et de la CUM sont maintenant réglées, et nous pouvons nous consacrer à nos autres dossiers. Parmi ceux-là, il y a bien sûr les communications, mais il y a aussi l'épineux dossier du développement professionnel.

Qu'il s'agisse d'autonomie, de responsabilité, de formation, de mobilité ou de planification de carrière, les frustrations sont toujours nombreuses en ce qui touche la pratique professionnelle. Au cours de son deuxième mandat, l'administration Bourque aurait tout intérêt à faire preuve de plus d'ouverture dans ce domaine. La valorisation du rôle des professionnels demeure, en effet, le moyen privilégié d'accroître la productivité.

Par ailleurs, les résultats du sondage sur nos communications internes nous indiquent d'aller de l'avant. La moitié d'entre vous ont participé à la consultation, ce qui réduit d'autant la marge d'erreur et nous donne une idée précise de votre appréciation de l'information syndicale. Profil et Profil Express sont lus par une très forte majorité de membres, et la plupart en sont satisfaits. Toutefois, certaines attentes ne sont pas entièrement comblées, et nous en prenons bonne note.

Une information accrue quant aux négociations et à la convention collective est la principale demande que vous nous adressez. Comme nous l'avons déjà expliqué, il est souvent difficile, pour des raisons d'ordre stratégique, de vous donner une information complète lorsque nous sommes au cœur des négociations. Par contre, nous comptons réaliser, au cours de la prochaine année, des dossiers de vulgarisation sur les points arides de notre convention collective, ainsi que sur notre caisse de retraite et notre régime d'assurances.

Nous nous efforcerons également de vous donner plus d'information sur les dossiers en cours. La généralisation de l'accès à Internet permet d'accroître l'efficacité de nos communications internes à moindre coût. Déjà, les notes de service et les convocations sont expédiées par courrier électronique à tous ceux qui ont une adresse, et il en sera de même pour Profil Express.

Plusieurs estiment que le nombre annuel de parutions de Profil devrait être porté à six, mais l'augmentation du nombre de parutions est pour le moment difficile en raison des dépenses

satisfaits mais
demandent certains
rajustements

NOUVELLES
EXPRESS

afférentes. Et, selon nous, cette demande reflète avant tout le désir d'une information plus soutenue. Dans un premier temps, nous tenterons d'y répondre en diffusant Profil Express plus régulièrement. Si cela se révèle insuffisant, nous envisagerons ensuite d'augmenter le nombre de parutions.

Enfin, certains souhaiteraient que les points de vue de nos membres soient davantage relatés dans Profil, que ceux-ci signent un plus grand nombre d'articles ou qu'on leur consacre plus d'espace. Par rapport à cela, une seule réponse : participez ! Nous sommes constamment à la recherche de collaborateurs, et les multiples appels que nous avons faits dans ce but n'ont pas toujours été fructueux.

Aujourd'hui, grâce au courrier électronique, il est plus facile d'établir des communications interactives. À vous de nous acheminer l'information que vous voudriez voir paraître dans le bulletin. De notre côté, nous vous relancerons régulièrement pour que vous puissiez participer.

Parfaire nos communications et favoriser le développement professionnel

par Michel Vézina
président

La consultation sur les communications internes du syndicat est arrivée à point nommé. Les conventions collectives de la Ville et de la CUM sont maintenant réglées, et nous pouvons nous consacrer à nos autres dossiers. Parmi ceux-là, il y a bien sûr les communications, mais il y a aussi l'épineux dossier du développement professionnel.

Qu'il s'agisse d'autonomie, de responsabilité, de formation, de mobilité ou de planification de carrière, les frustrations sont toujours nombreuses en ce qui touche la pratique professionnelle. Au cours de son deuxième mandat, l'administration Bourque aurait tout intérêt à faire preuve de plus d'ouverture dans ce domaine. La valorisation du rôle des professionnels demeure, en effet, le moyen privilégié d'accroître la productivité.

Par ailleurs, les résultats du sondage sur nos communications internes nous indiquent d'aller de l'avant. La moitié d'entre vous ont participé à la consultation, ce qui réduit d'autant la marge d'erreur et nous donne une idée précise de votre appréciation de l'information syndicale. Profil et Profil Express sont lus par une très forte majorité de membres, et la plupart en sont satisfaits. Toutefois, certaines attentes ne sont pas entièrement comblées, et nous en prenons bonne note.

Une information accrue quant aux négociations et à la convention collective est la principale demande que vous nous adressez. Comme nous l'avons déjà expliqué, il est souvent difficile, pour des raisons d'ordre stratégique, de vous donner une information complète lorsque nous sommes au cœur des négociations. Par contre, nous comptons réaliser, au cours de la prochaine année, des dossiers de vulgarisation sur les points arides de notre convention collective, ainsi que sur notre caisse de retraite et notre régime d'assurances.


Nous nous efforcerons également de vous donner plus d'information sur les dossiers en cours. La généralisation de l'accès à Internet permet d'accroître l'efficacité de nos communications internes à moindre coût. Déjà, les notes de service et les convocations sont expédiées par courrier électronique à tous ceux qui ont une adresse, et il en sera de même pour Profil Express.

Plusieurs estiment que le nombre annuel de parutions de Profil devrait être porté à six, mais l'augmentation du nombre de parutions est pour le moment difficile en raison des dépenses afférentes.

Et, selon nous, cette demande reflète avant tout le désir d'une information plus soutenue. Dans un premier temps, nous tenterons d'y répondre en diffusant Profil Express plus régulièrement. Si cela se révèle insuffisant, nous envisagerons ensuite d'augmenter le nombre de parutions.

Enfin, certains souhaiteraient que les points de vue de nos membres soient davantage relatés dans Profil, que ceux-ci signent un plus grand nombre d'articles ou qu'on leur consacre plus d'espace. Par rapport à cela, une seule réponse : participez ! Nous sommes constamment à la recherche de collaborateurs, et les multiples appels que nous avons faits dans ce but n'ont pas toujours été fructueux.

Aujourd'hui, grâce au courrier électronique, il est plus facile d'établir des communications interactives. À vous de nous acheminer l'information que vous voudriez voir paraître dans le bulletin. De notre côté, nous vous relancerons régulièrement pour que vous puissiez participer.



Ce que
les membres
en pensent...

La réélection de Bourque était prévisible, mais sa gestion restera une boîte à surprises

*Propos recueillis par Jeanne Painchaud,
chargée de communication
Débat animé par Alain Côté,
vice-président Organisation*

Au lendemain des élections municipales, Profil a rencontré une douzaine de membres pour recueillir leurs commentaires sur le raz-de-marée de Pierre Bourque et de son équipe. La plupart sont d'accord, la réélection du maire était prévisible, mais on ne s'attendait pas à ce qu'un aussi grand nombre de ses conseillers soient élus. Parmi les gens présents, 10 personnes ont voté à Montréal.

Que pensez-vous des résultats des élections municipales ? Et les perdants sont...

« Le grand perdant de cette élection, c'est Jean Doré. »

« C'est la Ville de Montréal, son développement économique, son positionnement face à Québec, et surtout les citoyens. Bourque n'a pas de sens stratégique, il est imprévisible. »

« Cette élection est très mauvaise pour la démocratie. Après ce balayage, il n'y aura pas d'opposition organisée à l'hôtel de ville. Mais l'homme n'a pas changé, et les désertions sont très possibles. »

« Les conseillers qui maîtrisaient leurs dossiers tels que Pierre Goyer, Robert Laramée ou Martin Lemay ne sont plus là. Ce sont des pertes énormes. La composition actuelle de Vision Montréal est encore plus faible qu'il y a quatre ans. Peu de conseillers ont suffisamment d'étoffe pour siéger au comité exécutif. »

« À mon avis, il n'y aura pas de réouverture des conventions collectives et pas de grands chambardements administratifs. Mais il y a deux niveaux d'intérêt, et comme citoyen de Montréal, je pense que la ville est perdante avec un tel maire. »



Mais qu'est-ce qu'on lui trouve ?

« Je suis quand même intriguée par le revirement de la population. En quelques mois, les intentions de vote sont passées de 13 % en juin à 36 %, à la fin d'octobre, en faveur de Pierre Bourque. »

« Moi, je suis très étonnée de cette victoire. Bourque ne dit rien, ne promet rien. Qu'est-ce qui fonctionne si bien ? »

« Il serre des mains, il donne des becs. Il est présent partout où sont les petites gens, dans les églises, dans les bingos, dans les bowlings. »

« Je suis surprise du nombre de conseillers élus. Les gens votent par défaut, pour ce qu'ils pensent être le moins pire. Cela ne reflète pas ce que les gens veulent réellement. »

« Ce maire populiste traduit le profil sociodémographique des Montréalais. Les citoyens aux revenus modestes sont très nombreux et ils sont très sensibles aux élus qui ont de la compassion. C'est ahurissant comment Bourque peut être près des gens. Cette élection donne une leçon à la classe politique. Les élus doivent être des visionnaires, bien articulés et en possession des dossiers, mais ils doivent aussi être simples, modestes et accessibles et comprendre les problèmes des gens. »

« Je suis surpris de voir comment Bourque est capable de vendre son image. Il fait des petites promesses à gauche et à droite. Il ne vend pas de programme. Par exemple, auprès des communautés culturelles, il dit : « Il faut quelqu'un comme moi pour vous défendre. »

« Les gens sont tannés d'entendre dire que tout va mal, et Bourque a été le seul candidat à avoir une approche positive. Il parle de choses que tout le monde peut comprendre. »



Une marge de man uvre limitée

« Je n'ai pas d'appréhension majeure. La Ville a un déficit budgétaire de 100 millions et une dette importante héritée de Drapeau et de Doré. L'entourage de Bourque est faible et docile, mais les contraintes budgétaires sont telles que Bourque ne peut faire grand-chose. Il n'a ni les moyens financiers ni l'envergure. »



Bourque sera-t-il capable de modifier son rapport avec Québec ?

« Depuis l'arrivée de Bourque à l'hôtel de ville, les gestes de Québec vers la mise en tutelle se sont multipliés. Il y a une perte quant au statut de métropole de Montréal. »

« Bourque n'a aucune préoccupation régionale. Il ne s'est jamais préoccupé de la CUM. L'échiquier est compliqué, et pour avoir une emprise, il faut être stratégique et réveillé alors que lui, il improvise. C'est dramatique ! »

« C'est abominable ce qui s'en vient. Une orientation régionale, ça ne se fait pas à la pièce. Les autres villes s'opposent aux fusions de services, alors que Montréal finance la CUM à 50 %. Tous les projets régionaux sont sur la glace. Dans mon service, nous ne recevons que des mandats locaux. »



L' uf ou la poule

« La Ville est ligotée par sa charte. Elle doit demander la permission à Québec pour faire le moindre pas. Le règlement du pacte fiscal aurait plus d'impact sur la Ville qu'une redistribution des rôles régionaux. »

« Le pacte fiscal n'est qu'un diachylon. Le véritable enjeu, c'est la régionalisation. »

« Cela fait 25 ans que des projets de régionalisation sont sur la table, et ils n'aboutissent pas. Le budget, il faut le boucler tous les ans. L'équilibre budgétaire passe par le pacte fiscal, et c'est ça la priorité. En négociant un pacte fiscal, le maire gagnerait en crédibilité et positionnerait la Ville sur les enjeux régionaux. »

« Le pacte fiscal est essentiel, car il n'y aura pas d'augmentation des entrées fiscales au cours des prochaines années. Montréal doit se faire aider par Québec pour aller chercher de nouveaux revenus, par exemple sur l'industrie du savoir. C'est dégueulasse de dire que la Ville doit mettre de l'ordre dans ses finances, comme le fait Bouchard. Québec puise dans les coffres des villes, il ne paie pas les montants en lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux et, en plus à Montréal, on paie pour le transport scolaire. »

« Bourque ne rencontre jamais les ministres, par exemple Louise Harel ou André Boisclair. Il n'a aucun appui à Québec, on comprend pourquoi le pacte n'est pas négocié.»



Quelle devrait être la place de Montréal dans le développement régional et celui du Québec ?

« À Toronto, la fusion a été imposée par le gouvernement ontarien, mais Québec n'a pas intérêt à ce que Montréal soit fort. Les responsabilités de la Ville rapetissent comme une peau de chagrin. Montréal s'est vu retirer les mesures actives d'emploi, a été exclu de la décision sur la Grande Bibliothèque, etc. »

« On met en place des organismes périphériques qui accaparent des champs d'action de la Ville, soi-disant parce que celle-ci est incapable. Ce sont de plus en plus des initiatives privées, par exemple la Caisse de dépôt, qui se mêlent de la décision, mais ces organismes favorisent le développement dans le sens de leurs propres intérêts. »

« De façon générale, le rôle des élus s'est amoindri depuis quelques années. Il y a de plus en plus d'argent géré par des organismes cooptés qui n'ont de comptes à rendre à personne. Et cela, c'est une entorse à la démocratie. »



Que nous réserve les quatre prochaines années ?

« Il faut mettre les professionnels davantage à contribution et faire valoir leurs compétences. Le syndicat doit jouer un rôle à ce niveau et voir comment il sera possible de travailler avec Bourque. »

« Le syndicat devrait dénoncer le fait que le maire tourne les coins ronds. Par exemple, aux Permis et Inspection, on demande aux fonctionnaires d'être plus souples, c'est-à-dire de contourner le règlement. Les élus font des lois, et ensuite, ils demandent aux fonctionnaires d'en porter l'odieux. »

« Le syndicat doit défendre les fonctionnaires, parce que les politiciens mangent du fonctionnaire pour marquer des points, et personne ne remet les pendules à l'heure. Notre travail est important pour les citoyens. »





*Le dossier du transport
aux dernières élections
provinciales*

Encore du *pétage* de bretelles d'autoroute

Recherche Alain Trudeau
conseiller en planification, CUM

Rédaction Carole Paquin
conseillère en communication

Au cours de la dernière campagne électorale provinciale, une pléthore de projets en matière de transport des personnes ont été annoncés. La région de Montréal a évidemment reçu son lot de promesses : prolongement de l'Autoroute 30, prolongement de la ligne 2 (est) du métro vers Laval, prolongement de la ligne 5 du métro jusqu'au boulevard Pie-IX et réalisation de plusieurs études de faisabilité, etc. Étonnamment, ces annonces ne se trouvaient à l'intérieur d'aucun plan de transport, plan de gestion des déplacements ou autre document élaboré par le ministère des Transports du Québec.



La façon même dont l'annonce du prolongement du métro vers Laval a été faite a semblé improvisée. La Société de transport de Laval a appris seulement trois semaines avant l'annonce publique que le métro serait prolongé sur le territoire de l'île Jésus, et personne n'a encore de chiffres sur les hausses d'achalandage que ce prolongement occasionnera. De son côté, le maire de Longueuil s'est dit surpris de ces projets.

Pourtant, l'Agence métropolitaine de transport a produit un plan stratégique de développement du transport métropolitain, Partenaires maintenant vers l'an 2007 : une vision métropolitaine. Ce document confirme l'opportunité de l'extension de la ligne 2 (ouest) du métro par étapes, jusqu'au centre-ville de Laval et de la ligne 5 jusqu'à Pie-IX, mais ne prévoit pas leur construction. Par ailleurs, le plan de l'Agence ne traite pas du prolongement de la ligne de métro 2 (est) vers Laval, comme l'a annoncé le ministre des Transports du Québec.

Ce plan stratégique, approuvé le 7 novembre 1997 par le conseil d'administration de l'Agence, n'avait pas encore été sanctionné par le ministre de la Métropole duquel l'Agence relève, parce que le ministère des Transport n'avait pas, de son côté, déposé son plan de gestion des déplacements. Y a-t-il un chauffeur dans l'autobus ?

En fait, il aurait été plus opportun d'élaborer un cadre d'aménagement régional, comme devait le faire la défunte Commission de développement de la métropole. Une fois ce travail terminé, le plan de transport serait venu concrétiser les orientations définies au cadre d'aménagement régional.

Pourquoi être logique lorsqu'il est plus simple d'être politique. Car, faut-il le rappeler, ces projets de prolongement de métro ne sont pas récents. Déjà en 1988, un document du ministère des Transports du Québec, Le transport dans la région de Montréal Plan d'action : 1988-1998, prévoyait le prolongement de métro vers Laval ainsi que vers les parties est et ouest du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

L'année suivante, le gouvernement du Québec, la CUM, la Société de transport de la CUM, la Société de

transport de Laval et la Ville de Laval s'entendaient pour la réalisation des études nécessaires à ces prolongements de métro.

Au cours de la campagne électorale de 1994, Jacques Parizeau annonçait que le métro serait prolongé jusqu'à Laval. Et récemment, c'était au tour du ministre Brassard de promettre la même chose. La planification des transports dans la région de Montréal serait-elle avant tout un exercice politique ? Bien sûr que oui.

Ces projets sont tellement politiques que seuls les élus de la région de Montréal osent les commenter. Ils prétendent, notamment, que ça fait 32 ans que les Montréalais payent pour une infrastructure qui n'est pas encore terminée. Jamais ces projets ne sont présentés à l'intérieur d'un plan de transport, et les arguments techniques découlant d'études réalisées par les spécialistes en la matière restent sur les tablettes.

Au fond, nos politiciens appliquent la même recette que Maurice Duplessis, il y a 40 ans : on annonçait des bouts de route, aujourd'hui ce sont des rames de métro. Somme toute, nos m urs politiques ont bien peu évolué.



SIGNATURE D'UNE CONVENTION 1995-2000 À LA CUM

Patience et longueur de temps

par Louis-Alain Ferron
vice-président CUM



L'entente de principe intervenue entre la CUM et le syndicat, le 7 août dernier, s'est matérialisée par la signature, le 29 octobre, d'une nouvelle convention et de 15 lettres d'entente qui en précisent les modalités d'application. Cette nouvelle entente introduit des modifications majeures, notamment à la classification des niveaux de fonctions et aux échelles des traitements, et permet aux professionnels de la CUM un sérieux rattrapage sur de nombreux avantages normatifs dont bénéficiaient déjà les autres syndiqués de la CUM et ceux de

la Ville.

Pour nous sortir de la situation où nous avait placés le règlement de 1991, le comité de négo et les professionnels de la CUM ont dû faire preuve d'une patience angélique et profiter stratégiquement de la nécessité que tous les syndicats adhèrent au règlement du recours collectif. Espérons que nous ne nous placerons plus jamais dans une telle position de rattrapage.

Un bon règlement ? Je le crois, si tous les professionnels demeurent vigilants face au niveau de classification des nouveaux postes qui seront créés.

La clause orphelin « réorganisée »

Rappelons d'abord que la convention signée le 19 décembre 1991 introduisait une échelle des traitements distincte pour les professionnels embauchés après cette date. Le maximum de cette échelle dite « orphelin » était d'environ 10 % inférieur à celui de l'échelle des « anciens ». De plus, plusieurs « anciens » voyaient leur fonction réévaluée à la baisse, même s'ils conservaient leur échelle des traitements. La plupart des professionnels, visés ou non, ainsi que les membres du comité de négociation, au cours des dernières années, un sentiment croissant d'iniquité tant interne qu'externe puisque les autres syndicats de la Communauté avaient paraphé de nouvelles conventions collectives sans clause « orphelin ». Cette clause discriminatoire, enjeu majeur des négociations depuis cinq ans, a-t-elle disparu ?

Disons diplomatiquement que la réorganisation de la structure d'emploi, la reclassification des niveaux de fonctions et la réévaluation des échelles des traitements a eu comme corollaire de faire disparaître le lien qui existait entre la date d'embauche et une certaine échelle des traitements. Autrement dit, les professionnels visés par la clause « orphelin » ont tous été reclassés dans le nouveau plan de traitement qui comprend désormais deux groupes de traitements, les groupes « A » et « B », soit un de moins que la convention antérieure.

1 ^{er} janvier 1995	1 %
1 ^{er} mai 1995	1 %
1 ^{er} janvier 1996	1,35 %
1 ^{er} janvier 1996	0,45 % forfaitaire
1 ^{er} janvier 1997	1,95 %
1 ^{er} janvier 1997	0,65 % forfaitaire
31 décembre 1999	2 %
31 décembre 2000	2 %

Les principales modifications

La convention collective couvrant la période du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 2000 comprend nombre de modifications dont les principales sont les suivantes :

1. Traitements et échelles des traitements

Les professionnels obtiennent finalement les mêmes augmentations de traitement que celles consenties aux autres syndiqués de la Communauté.

Dorénavant, il n'existe plus qu'un seul montant d'augmentation forfaitaire, indépendamment du traitement individuel, de sorte que la progression du minimum au maximum d'une échelle s'échelonne sur 12 années.

TAUX DE COTISATION DES PROFESSIONNELS au régime de retraite (%)		
	AVANT MAGA	APRÈS MAGA
	(montant annuel des gains admissibles)	
1998		
Taux prévu	4.25	6.50
Congé de cotisation	-2.75	-2.75
Taux cotisé	1.50	3.75
Du 01-01-1999 au 31-08-2000		
Taux prévu	4.25	6.50
Congé de cotisation	-3.85	-3.85
Taux cotisé	0.40	2.65
Du 01-09-2000 au 31-12-2000		
Taux prévu	3.50	6.00
Congé de cotisation	-3.85	-3.85
Taux cotisé	-0.35	2.15
2001-2002		
Taux prévu	3.50	6.00
Congé de cotisation	-1.45	-1.45
Taux cotisé	2.05	4.55
2003		
Taux prévu	3.50	6.00
Congé de cotisation	-1.00	-1.00
Taux cotisé	2.50	5.00

2. Clauses normatives

- La semaine normale de travail est portée à 35 heures.
- La veille de Noël et la veille du jour de l'An sont dorénavant des jours entièrement chômés et payés.
- Le professionnel se voit attribuer, de façon non récurrente, 18 heures de congé mobile pour compenser le trop perçu en 1996, en vertu de l'application des lois 102 et 128.
- La banque annuelle d'heures de congé mobile est majorée de 18 heures.
- Les professionnels peuvent maintenant se prévaloir d'un régime de congé à traitement différé.
- Les heures de maladie non utilisées au 30 avril peuvent être soit payées soit reportées dans la banque de vacances annuelles pour être utilisées dans l'année qui suit leur report.
- Un professionnel de retour d'un congé de maladie, avec l'accord de l'employeur, peut réintégrer progressivement son travail sur la base des prescriptions d'un certificat médical.
- La Communauté maintient en vigueur un régime d'assurance-vie garantissant à tout professionnel une indemnité au décès avant la retraite égale à deux fois son traitement annuel.
- Régime de prestations supplémentaires de chômage (PSC)
 - L'entente introduit un PSC semblable à celui des autres conventions collectives de la Communauté pour les congés de maternité et d'adoption.
 - Les professionnelles ayant été déclarées admissibles au PSC entre le 01-01-1995 et le 30-04-1998 recevront un montant forfaitaire correspondant à 50 % de la différence entre le montant qu'elles auraient dû recevoir et les sommes réellement reçues. Ce règlement est calqué sur celui intervenu au Biodôme.
- Occasionnel et provisoire
 - Le statut de professionnel auxiliaire est aboli et le statut d'occasionnel révisé en conséquence.
 - Le professionnel occasionnel est maintenant couvert par le régime d'assurances complémentaires (médical, dentaire, optique).
 -

Les conditions de travail du professionnel provisoire sont maintenant définies

3. Requêtes en 39

Les requêtes en vertu de l'article 39 du Code du travail déposées en 1996 se règlent simultanément à la signature de la convention : 13 « faux-cadres » sont intégrés à l'unité CUM, dont 10 professionnels occasionnels travaillant aux communications du Service de la police. Leurs conditions d'intégration ont fait l'objet d'une lettre d'entente.

4. Recours collectif et caisse de retraite

L'entente inclut un règlement négocié au recours collectif relatif aux congés de contribution à la caisse de retraite pris par la CUM depuis 1986. La Cour supérieure a accepté ce règlement le 28 octobre dernier.

Cette entente sur les surplus de la caisse de retraite ne peut être résumée en quelques lignes, mais elle se traduit pour les professionnels par d'importantes réductions du taux de cotisation.

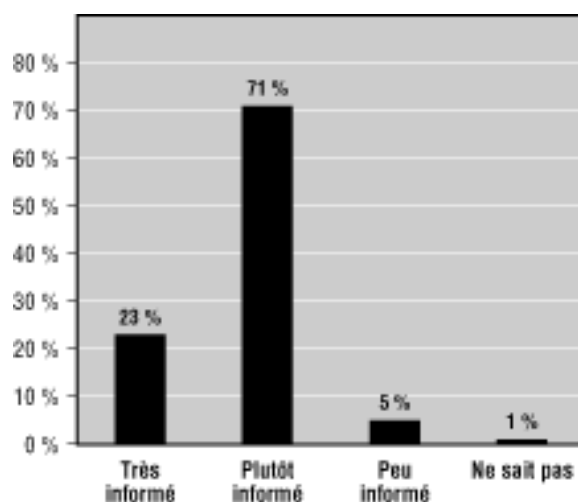
Sondage sur l'information syndicale

Les membres sont satisfaits, mais demandent certains rajustements

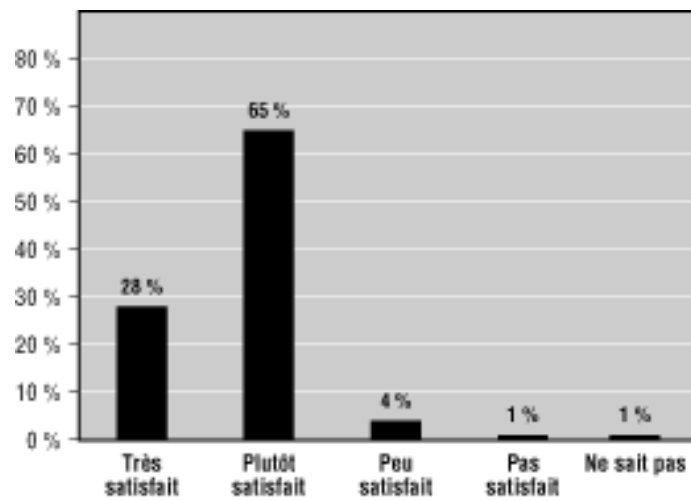
Carole Paquin
conseillère en communication

C'est en grand nombre que les membres du syndicat ont participé au sondage sur l'information syndicale. En tout, 273 professionnels nous ont retourné leur questionnaire rempli, ce qui représente un taux de participation de 49 %. Cette grande participation valide d'autant les résultats de la recherche. Les résultats du sondage confirment que, de façon générale, les membres du SPPMM se jugent bien informés et sont satisfaits de l'information syndicale, mais veulent être davantage informés des négos et de la convention collective. Par ailleurs, des différences se profilent selon le sexe et le secteur d'activité.

Vous jugez-vous suffisamment informé de l'activité syndicale ?



Êtes-vous satisfait de l'information syndicale ?



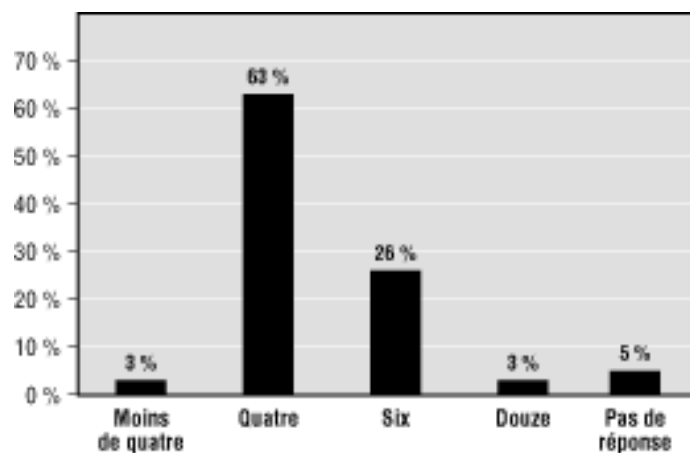
Une proportion de 23 % des membres se disent très informés, 71 % plutôt informés et 5 % peu informés. Personne ne se dit pas du tout informé. L'indice de satisfaction suit sensiblement la même courbe : 28 % sont très satisfaits, 65 % satisfaits et 5 % peu et pas du tout satisfaits. Le fait de se juger très ou moins informé a un impact sur le degré de satisfaction que l'on a par rapport à l'information syndicale.

Taux d'information et de satisfaction selon le sexe et le secteur d'activité (%)

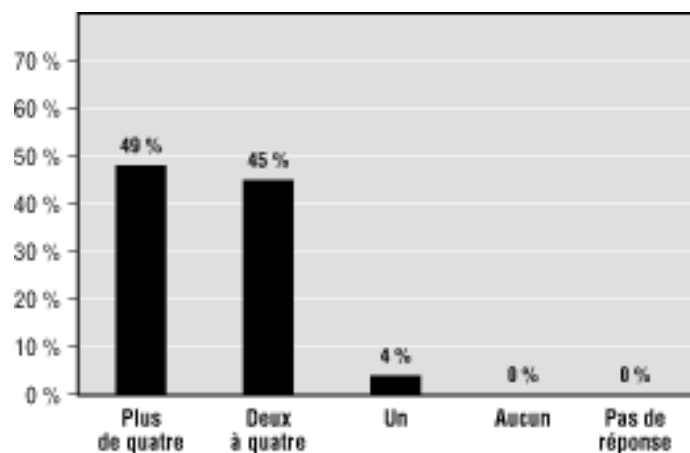
	Hommes	Femmes	Loisirs/ Culture	Gestion/ Finances	Urbanisme /Planification	Gestion del'information
Très informé	24	20	29	16	23	24
Peu informé	6	4	4	10	4	5
Très satisfait	27	30	29	20	34	26
Peu satisfait	3	5	2	10	4	3

Les femmes se jugent moins informées que les hommes, mais elles ont davantage tendance à se dire très satisfaites. Le secteur d'activité est aussi caractéristique. Les professionnels du secteur des finances ont moins tendance que les autres à se dire très informés, et à l'inverse, ils se disent peu informés dans une plus large proportion. Ils sont également très satisfaits dans une moindre proportion que les autres, et plus nombreux à se dire peu satisfaits.

Le nombre idéal de parutions de Profil



Le nombre d'articles lus



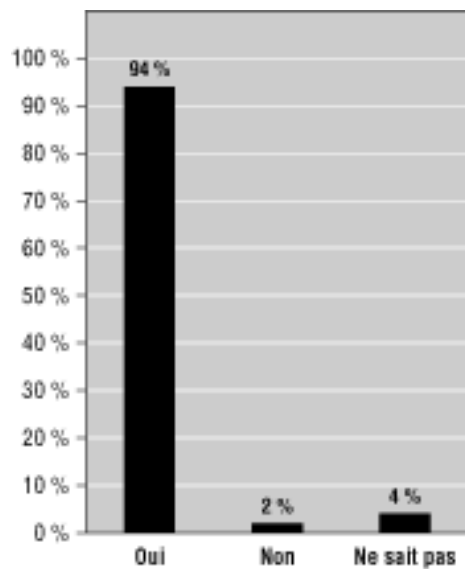
Le nombre de parutions de Profil est jugé adéquat par 79 % des professionnels. Mais si l'on demande quel est le nombre idéal de parutions, le résultat change. Seulement 63 % jugent idéal le nombre de quatre numéros par année, tandis que 26 % en voudraient six. Encore une fois, les gens des finances se démarquent. Ce sont principalement eux qui souhaitent six numéros. Les professionnels lisent Profil. Ainsi, 94 % d'entre eux lisent deux articles et plus par numéro. Ce sont davantage les gens des finances qui lisent chaque parution et qui lisent plus de quatre articles.

Parmi les diverses chroniques, c'est l'éditorial qui suscite le plus d'intérêt, suivi de près par les nouvelles express, les articles de fond et l'actualité municipale. Viennent ensuite ce que les membres en pensent, le SPPMM en action et les humeurs. Des nouvelles de la CUM recueille le plus faible suffrage, mais on remarque que les gens de la CUM apprécient beaucoup cette chronique qui leur est dédiée.

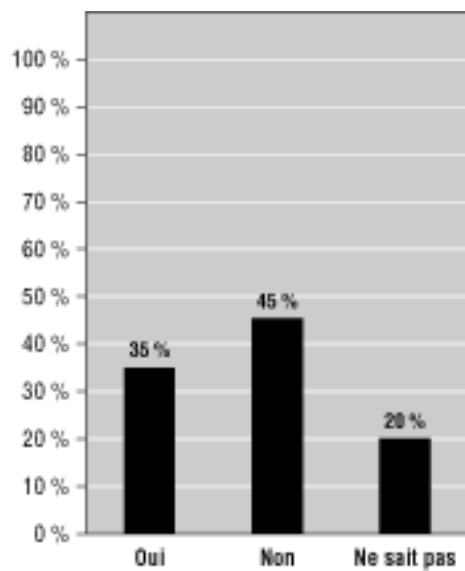
Près du quart des répondants souhaitent trouver de nouvelles chroniques dans Profil. On demande davantage d'information

sur les négociations et la convention collective. Ces demandes se trouvent également en priorité chez ceux qui ont fait des suggestions pour améliorer le bulletin.

Lisez-vous Profil-Express ?

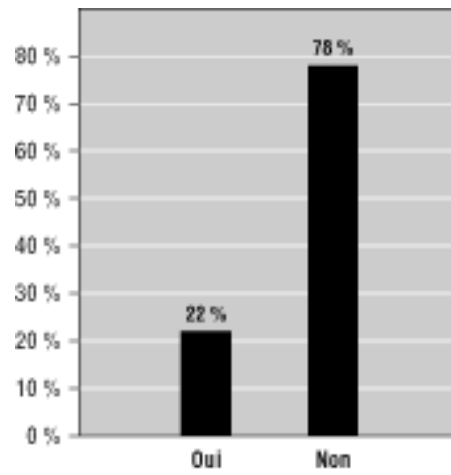


Profil-Express devrait-il être publié plus souvent ?



Profil Express est lu par 94 % des membres, et 35 % estiment qu'il devrait être publié plus souvent. Encore une fois, on veut être informé plus régulièrement de l'avancement des dossiers syndicaux, des changements dans l'administration municipale, de l'affichage des postes ou des événements à venir.

Avez-vous déjà consulté le site Internet du syndicat ?



L'accès à Internet se généralise, mais l'autoroute de l'information n'est pas encore tout à fait entrée dans les m urs : 80 % des membres ont une adresse électronique, 73 % ont accès à Internet, mais seulement 22 % ont visité le site du syndicat, et plus de la moitié d'entre eux ne l'ont consulté qu'une seule fois. Un peu plus du tiers de ceux qui l'ont visité pensent que le site devrait être amélioré, notamment qu'il devrait être plus dynamique et que les mises à jour devraient être plus rapides.



Syndicat des professionnelles
et professionnels municipaux
de Montréal

**Membre du Conseil québécois
des professionnels, professionnelles
et cadres (CQPC)**

Rédactrice en chef

Carole Paquin

Collaborateurs

Jacques Boivin
Alain Côté
Marielle Delorme
Louis-Alain Ferron
Laurent Lavigne
Alain Trudeau
Michel Vézina

Secrétariat

Hélène Gauthier

Direction artistique

Guylaine Bérubé Design

Imprimé par MP Photo

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale

Siège social :

507, Place d'Armes
bureau 305
Montréal (Québec) H2Y 2W8
Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 842-5281
Adresse électronique: sppmm@sppmm.org
Site Web: www.sppmm.org

Exécutif

Président

Michel Vézina

Secrétaire

Lise Langlais

Trésorier

Robert Melanson

Vice-président CUM

Louis-Alain Ferron

Vice-président Ville

Laurent Lavigne

Vice-président Relations de travail

Alain Ruel

Vice-présidente Organisation

Alain Côté

Comités

Caisse de retraite

Claude Paquette

Développement professionnel

Claudy Duvivier

Environnement et Sécurité

Réjean Gauthier

Avantages et Assurances

Nicole Brien

Registrariat

Alain Ruel

Assemblée générale

La prochaine assemblée générale du syndicat se tiendra le 14 décembre à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, à 17 h 30. Elle sera suivie de notre traditionnel souper du temps des fêtes.

...et encan au profit des magasins Partage

Comme l'année passée, nous tiendrons un encan au profit des magasins Partage après le souper. Apportez vos produits maison c'est ce qui se vend le mieux, un disque ou un livre intéressant, un objet amusant dont vous ne voulez plus ; bref, laissez aller votre imagination. Vous pouvez aussi vous mettre à plusieurs pour trouver ou acheter un objet à vendre, car cette année nous mettrons les tables en compétition !

Prévente de billets de spectacle

Comme nous recevons beaucoup de billets de nos commanditaires, un certain nombre d'entre eux seront vendus au début de décembre pour éviter que l'encan ne s'éternise. L'information sur les billets en vente vous parviendra par courrier électronique, et vous pourrez vous les procurer en communiquant avec le syndicat. Bien entendu, les fonds recueillis seront aussi versés aux magasins Partage.

Plus rapide et moins coûteux

Comme vous l'avez constaté, nous utilisons désormais le courrier électronique pour les convocations et les invitations ou pour les brèves communications. Nous vous suggérons de faire de même lorsque vous

désirez vous inscrire aux activités syndicales, en prenant soin d'indiquer votre nom et non seulement votre adresse électronique. Pour ceux et celles qui n'ont pas encore d'adresse électronique, nous songeons à vous faire parvenir l'information par télécopieur pour raccourcir les délais de livraison.

Une artiste parmi nous

Notre collègue et poétesse Jeanne Painchaud expose actuellement ce qu'elle appelle « une petite anthologie de haïku québécois ». Il s'agit de montages de très courts poèmes d'à peine trois lignes issus de la tradition japonaise. Une quinzaine de poètes québécois, qui se sont intéressés au haïku, sont représentés. L'exposition s'intitule Haïkus, poèmes en trompe-l'oeil, des années 20 à aujourd'hui. Au centre culturel de Verdun, 5955, rue Bannantyne, jusqu'au 8 janvier 1999. Félicitations Jeanne !

Aux professionnels qui se distinguent

Nous vous invitons à nous informer de vos productions, publications et expositions ou encore des prix et honneurs que vous recevez. Vous êtes trop modeste, et cela vous embarrasse de vous mettre à l'avant-scène ? Qu'à cela ne tienne, que l'un de vos collègues communique avec nous.

Les négos reprennent

Les négociations reprennent sur les aspects normatifs de la convention collective de la Ville. Les principaux points à l'ordre du jour sont la mobilité, le comblement des postes, les concours et la réorganisation du travail pour une meilleure utilisation des professionnels.

Projets de formation et télétravail

Le comité de développement professionnel s'est réuni à plusieurs reprises pour planifier le travail de la prochaine année. Plusieurs dossiers sont en route, notamment l'élaboration des critères de sélection des projets de formation et la conception d'un projet pilote de télétravail.